



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 14 SEP. 2023

Administration communale de
Rosport-Mompach
9, rue Henri Tudor
L-6582 ROSPORT

N/Réf.: 93326-M-M

V/Réf.: It-118007-011

Madame la Bourgmestre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 24 juillet 2023 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation n° 93326-M du 30 septembre 2021 concernant la pose d'une conduite d'eau vers le moulin de Herborn sur le territoire de la commune de ROSPORT-MOMPACH, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à partir du 30 septembre 2023.

Toutes les conditions de l'autorisation 93326-M du 30 septembre 2021 restent entièrement applicables

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de ROSPORT-MOMPACH